

**« Les enjeux du vivre-ensemble dans les écoles : religions, morale et citoyenneté.
Données empiriques, analyses et perspectives » : colloque interdisciplinaire
(Louvain-la-Neuve, 3 octobre 2015) organisé par le RSCS et le GRER**

C'est par un accueil chaleureux et fraternel du Prof. H. Derroitte (UCL) qu'a démarré cette journée de travail sur l'avenir des cours de religion et de morale en Belgique. Co-organisé par le RSCS (Institut « Religions, spiritualités, cultures et sociétés ») et le GRER (« Groupe de Recherche en Éducation et Religions »), ce colloque visait à mettre en place des éléments de réflexion concernant les religions, la morale et la citoyenneté à l'école grâce à l'apport du monde juridique, des acteurs du terrain, des sociologues, des philosophes et des théologiens.

Le premier éclairage fut apporté par les juristes, L.-L. Christians (UCL) en tête. Après être revenu sur l'arrêt de la Cour Constitutionnelle du 12 mars 2015 qui reconnaît le droit des parents d'obtenir une dispense pour le cours de religion ou de morale sur simple demande non autrement motivée, le Professeur a expliqué les balises du droit européen en la matière. La jurisprudence de la Cour Européenne des droits de l'homme indique l'obligation pour l'État de suivre trois recommandations assez larges, à savoir le respect du pluralisme, de la neutralité et du principe de non-discrimination. Si l'État dispose de plusieurs réseaux d'enseignement, la Cour sera d'autant plus souple quant à l'application de ces principes. En se faisant l'écho de quelques questions délicates tranchées récemment par la justice (crucifix dans les salles de classes en Italie, foulard sur la tête d'une institutrice en Suisse, prêtre marié qui donne cours de religion en Espagne, etc.), le Prof. Christians a explicité ce à quoi la Cour européenne porte son attention: l'absence de toute forme d'endoctrinement ou de harcèlement, la prise en compte de l'âge des élèves, l'absence d'actes engagés ainsi que le droit au secret des convictions. Ainsi, malgré la pluralisation grandissante dans les établissements scolaires européens, la Cour reste attentive au contrôle du droit en matière d'enseignement des religions et des philosophies. Dans la foulée de cette intervention, le Professeur X. Delgrange (Saint-Louis et ULB) est revenu sur le télescopage dans l'actualité belge de la dispense pour les cours de religions et de morale avec la création d'un cours de « philosophie et citoyenneté ». D'abord, le conférencier a à nouveau évoqué le rôle de la jurisprudence européenne qui envisage l'enseignement des cours de religion et de morale de manière « objective, critique et pluraliste » sur l'arrêt de la Cour constitutionnelle. En effet, celle-ci n'a pas reconnu comme neutre le cours de morale puisqu'il n'est pas « un cours de morale non confessionnelle » mais bien, d'après son intitulé, un « cours de morale inspirée par le libre examen », et donc *a priori* engagé dans la laïcité. Cet arrêt a donné naissance dans le réseau officiel à l'E.P.A (Encadrement Pédagogique Alternatif) pour les élèves dispensés, encadrés par des professeurs astreints à la neutralité. Ensuite, le juriste a retracé la genèse du « cours de philosophie et citoyenneté » qui tire son origine des rapports de l'ONU mettant en lumière l'absence d'un tel enseignement en Belgique. Ce nouveau cours consigné dans un référentiel commun prendra pourtant des allures différentes en fonction des réseaux : une heure de religion ou de morale et une heure de « philosophie et citoyenneté » dans l'officiel et le libre non confessionnel (ou encore deux heures de « philosophie et citoyenneté », l'EPA disparaissant) tandis que dans le réseau libre, le programme de ce nouveau cours se répartira dans différentes matières (français, histoire, religion, etc.), les deux heures de religion étant « préservées ». L'expert conclut son propos en identifiant deux difficultés majeures de cette situation : d'un côté, la complexe désignation de professeurs formés et neutres pour enseigner le cours de « philosophie et

citoyenneté », de l'autre, la souplesse accordée à l'enseignement libre quant à la mise en place de ce nouveau cours de « philosophie et citoyenneté » : ne risque-t-on pas encore de complexifier la situation ?

Après les juristes, les professionnels du terrain se sont exprimés. Dans un premier temps, Madame V. Charon, inspectrice du cours de morale non confessionnelle pour le secondaire, a rappelé l'absence de lien entre la laïcité et le cours de morale non confessionnelle sur le terrain. En effet, la référence « au libre examen » présente dans l'intitulé du décret neutralité de 1994 ne l'est, en pratique, qu'en référence à la méthode employée dans les cours de morale, une méthodologie qui vise à apprendre à douter, à questionner et à réfléchir en vue de rechercher la vérité. Aussi, l'esprit critique, l'objectivité et le pluralisme constituent bel et bien trois éléments essentiels du programme du cours de morale. Madame Charon a donc contesté le lien qu'établit la Cour constitutionnelle entre le cours de morale et la laïcité avec la réalité du terrain (programme, textes de référence, etc.) en matière de neutralité. Elle a finalement rappelé que cet enseignement respecte l'objectif du Décret Missions visant à préparer tous les jeunes à devenir des citoyens responsables dans une société solidaire, pluraliste et multiculturelle. Ensuite, Pavil Jarans (Haute École Galilée) a défendu le point de vue que l'État, même neutre, avait encore intérêt à permettre l'organisation des cours de religion afin de former des citoyens responsables, au fait de la connaissance des différentes religions et sachant s'ouvrir au dialogue. De plus, l'engagement contre les injustices et la lutte pour un monde plus juste et plus solidaire font partie de l'essence même du christianisme : cela constitue un bon argument pour reconnaître le christianisme comme source d'inspiration pour la société. Quant à Madame D. du Val d'Eprêmesnil (UCL), elle présenta le point de vue des élèves à l'aide d'une enquête toute récente réalisée par le GRER et encore en cours d'analyse. Cette enquête, cherchant à identifier les représentations religieuses des jeunes du troisième degré qui suivent le cours de religion catholique, nous apprend que 72% des intéressés considèrent que ce cours permet de s'interroger sur soi-même, sur le sens de la vie, sur les religions, de discuter de tout et de réfléchir aux valeurs. Si, d'après les sondés, cet enseignement n'a pas pour but premier de rapprocher les élèves de Dieu, il devrait plutôt les aider à comprendre les religions et à se forger une vision objective sur celles-ci, tout en travaillant des questions de sens. Par ailleurs, l'enquête met en lumière que même si les jeunes aiment découvrir les autres religions, le dialogue interreligieux ne semble pas les concerner alors qu'il représente pourtant une compétence essentielle pour la société à venir. C'est R. Attiya (ULg) qui a clôturé la matinée. Dans son intervention intitulée « Vivre ensemble dans le cadre de la religion islamique », le chercheur a insisté sur les capacités de l'islam à lutter contre les déviances communautaires. Loin des caricatures de l'islam primitif, le cours de religion islamique fait la part belle à la rationalité et à la sécularité en développant chez les élèves le sens du questionnement philosophique, du dialogue inter-convictionnel et de l'éducation à la citoyenneté. Dès lors, ce spécialiste ne voit pas d'incompatibilité entre l'islam et la société occidentale, même dans des débats comme ceux de la démocratie ou celui du statut de la femme.

En début d'après-midi, le sociologue O. Servais (UCL) a tout d'abord expliqué le recul nécessaire à prendre par rapport à notre questionnement en le confrontant aux aspirations paradoxales des jeunes de 2015 : beaucoup se sentent socialement isolés et technologiquement connectés. Dans ce monde en crise permanente et dans cette société éclatée, les sociologues notent la tentation du repli sur soi des jeunes malgré leur envie de découvertes. Effectivement, le monde des adolescents occidentaux se virtualise (95% des garçons entre 12 et 18 ans jouent régulièrement en ligne) et certains ont tendance à se réfugier dans des vies parallèles grâce à ces jeux qui leur permettent de rêver. Alors que de nouveaux liens sociaux se créent (23% disent se lier d'amitié avec d'autres qu'ils n'ont jamais rencontrés) notamment sous l'influence des

guildes de jeux vidéo, n'y-a-t-il pas urgence pour le bien vivre-ensemble de la société que les cours de religion, de morale ou de citoyenneté travaillent ces questions du lien social ? Comment redonner sens à la vie « réelle » pour ces jeunes qui voient des expériences positives dans ces mondes virtuels ? Ensuite, dans une intervention engagée, le Professeur J. de Munck (UCL), a entamé son exposé en précisant tout d'abord que, du point de vue des sciences empiriques, les normes n'existent pas. L'observateur d'un phénomène social ne peut en effet s'empêcher d'introduire des valeurs. Par conséquent, la neutralité ne peut être qu'un moment méthodologique capable, certes, de produire un savoir critique mais incapable de devenir une finalité, toutes les tentatives de neutralisation échouant. Par ailleurs, le sociologue redonne ses lettres de noblesse à la culture scolaire : de fait, grâce notamment à des critères didactiques et pédagogiques, l'école sélectionne les savoirs qu'elle juge dignes d'être enseignés et réalise cette création de manière autonome. Il en va de même pour la culture scolaire religieuse : loin d'être une transposition du catéchisme de l'Église, le cours de religion catholique constitue une véritable création typiquement scolaire évoluant très rapidement en intégrant le pluralisme. Pour constituer le sens et la validité de ces cours de religion, les professionnels doivent pouvoir prendre le point de vue du participant tout en introduisant des moments d'observation. Enfin, le Professeur se montre critique par rapport au cours de citoyenneté car, pour lui, le postulat de base de ce cours considère les religions comme moins « sûres » que les droits de l'homme. Or, ces derniers ne sont pourtant pas neutres non plus. Dès lors, ce cours de citoyenneté ne tenterait-il pas de réaffirmer le pouvoir du monde politique pour l'instant discrédité en raison d'organisations institutionnelles échappant aux citoyens ? Bref, au lieu d'un cours de citoyenneté qui risque d'être, selon lui, un catéchisme d'État fondé sur les abstractions des droits de l'homme, avec le risque de devenir un mauvais catéchisme de la démocratie, le Prof. de Munck plaide, avec urgence, pour un nouveau cours d'histoire et une revalorisation des humanités secondaires.

Après l'ovation réservée par l'assistance à J. de Munck, le Professeur L. de Briey (U. Namur) a lui aussi remis en cause le concept de neutralité : « dire que les droits de l'homme sont neutres, c'est déjà poser un jugement ». Avec quelques exemples à la clef, le professeur a expliqué l'impossibilité pour un État d'être neutre au niveau des effets car il doit souvent utiliser le principe de l'accommodement raisonnable pour dépasser les limites pragmatiques de la loi. C'était aussi le cas pour les cours convictionnels jusqu'au moment où la justice a décidé qu'il n'y avait plus de motivation nécessaire pour ne plus suivre ces cours de morale ou de religion. Le philosophe s'est alors demandé alors si l'exclusion massive des convictions philosophiques hors de la sphère publique, comme le veut la laïcité, ne risque pas, à terme, d'engendrer une perte de contrôle complet sur l'enseignement de la religion. Au contraire, pour vivre dans notre société pluraliste, L. de Briey préconise, au lieu de vivre *à côté* des autres, de vivre *avec* les autres. Pour ce faire, favoriser l'apprentissage de la bienveillance par rapport à celui de la neutralité inviterait les élèves à forger leurs convictions sans que celles-ci ne soient des dogmes, inciterait les jeunes aux découvertes des autres cultures et religions, leur ferait prendre conscience de la pertinence de la multiplicité de réponses face aux questions existentielles et favoriserait enfin l'épanouissement des élèves afin qu'ils deviennent des citoyens en dialogue, tout en étant situés. Plus tard dans l'après-midi, le Professeur B. Bourguine (UCL) a quant à lui insisté sur la rationalité religieuse en théologie. Revenant sur les événements et la manifestation de janvier dernier, le théologien constate que l'islam n'a pas encore connu les trois chocs de la révolution kantienne (Que puis-je savoir ? Que dois-je faire ? Que m'est-il permis d'espérer ?). Aussi, faut-il selon lui apporter un support logistique humain pour accompagner les démarches rationnelles et herméneutiques de l'islam dans la modernité occidentale et ce, à travers les trois axes de la science, de la démocratie et du pluralisme. À l'heure où le radicalisme religieux prend toujours plus de puissance, au lieu de déconfessionnaliser les

cours de religion, n'est-ce pas plutôt le moment, au contraire, de rapprocher à la fois la raison et la religion mais aussi la raison théologique et la raison politique pour permettre aux jeunes de mieux se construire et de prendre leur place dans la société ? De faire comprendre que son propre sacré n'est pas forcément le sacré d'autrui ? Et le théologien de rappeler que ce sont les personnes qui sont dignes d'un absolu respect, pas les croyances. Finalement, le Prof. B. Roebben (U. Dortmund), après avoir rappelé que son métier de professeur d'éducation religieuse le menait avant tout à s'occuper des jeunes et non des questions politiques, a développé son propos en insistant sur le fait que chaque enfant avait le droit et la compétence de réfléchir aux questions existentielles. Sa pédagogie vise à faire en sorte que les jeunes retrouvent leur « âme » ou, en reprenant les mots de P. Ricoeur, leur « identité narrative ». C'est pourquoi, afin qu'ils deviennent des citoyens responsables, le pédagogue conseille de prendre les jeunes où ils en sont dans leur cheminement et de leur permettre de raconter leur histoire dans la dignité. Pour lui, cet apprentissage permet de connaître et de respecter autrui dans une dimension de rencontre et d'acceptation de la différence. Un enjeu majeur pour l'avenir des cours de religion serait dès lors de prendre réellement au sérieux cette pluralité et de l'articuler davantage avec les contenus des cours de religion.

Cette journée interdisciplinaire s'est clôturée par la synthèse proposée par le Professeur L.-L. Christians. Constatant que de nombreux stéréotypes étaient désormais déconstruits grâce à ce colloque, le juriste a encouragé tous les acteurs à remettre les jeunes au cœur de la question et à « reconstruire ensemble », dans le dialogue, l'ouverture à autrui et la réflexivité.